## SAMSUNG

## Conditions de participation Samsung Pay Cumulus-Mastercard Promotion 2

L'organisateur de la **Samsung Pay Cumulus-Mastercard Promotion 2** est la société Samsung Electronics Switzerland GmbH, Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich, Suisse (ciaprès dénommée «Samsung»).

- 1. Dans le cadre de la **Samsung Pay Cumulus-Mastercard Promotion 2**, les prix suivants seront tirés au sort parmi tou-te-s les participant-e-s:
  - 10 participant-e-s gagneront une Galaxy Watch3.
  - 10 participant-e-s gagneront une paire de Galaxy Buds Pro.
- 2. Les transactions ne peuvent être prises en compte qu'en cas d'utilisation d'une carte SIM suisse. Après l'enregistrement pour la promotion dans l'application Samsung Pay, la participation est automatiquement effective dès la 3<sup>e</sup> transaction de paiement effectuée. Toutes les transactions de paiement effectuées avec une Cumulus-Mastercard via Samsung Pay seront prises en compte pour la promotion.
- 3. En outre, il est également possible de participer gratuitement au concours en envoyant une carte postale à Samsung Electronics Switzerland GmbH, Samsung Pay, mot-clé: «Cumulus-Mastercard Promotion 2», Giesshübelstrasse 30, 8045 Zurich. Il est impératif d'indiquer une adresse e-mail pour que nous puissions informer les gagnante-s.
- 4. La promotion s'étend du **3 juillet au 13 août 2021 inclus**. Les participations en dehors de cette période ne seront pas prises en compte.
- 5. Il n'est possible de participer à la promotion gu'une seule fois par appareil compatible.
- 6. Seuls les client-e-s final-e-s (celles et ceux achetant des produits pour leur usage personnel) domicilié-e-s en Suisse sont autorisé-e-s à participer. Les collaborateurs-trices de Mastercard ainsi que les membres de leur famille et les personnes, entreprises et prestataires de services mandatés par Mastercard, y compris leurs collaborateurs-trices et les membres de leur famille, n'ont pas le droit de participer à la promotion.
- 7. Les gagnant-e-s seront tiré-e-s au sort et recevront un e-mail de Samsung d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2021. Les gagnant-e-s doivent communiquer à Samsung par e-mail leur adresse ainsi que leur numéro de téléphone dans les dix jours suivant l'annonce du gain. En cas de non-communication de leurs coordonnées dans ce délai, les gagnant-e-s perdront leur gain. Aucune correspondance n'aura lieu au sujet du tirage au sort. Les gains ne sont pas transmissibles et ne sont pas payés en espèces.
- 8. Les gagnant-e-s des Galaxy Watch3 et des Galaxy Buds Pro recevront leur appareil par courrier postal dans un délai d'un mois après avoir communiqué leur adresse.

- 9. Samsung se réserve le droit de déclarer nulles les participations incomplètes, fausses ou qui ne sont pas conformes aux présentes conditions de participation.
- 10. Samsung se réserve le droit d'annuler, d'interrompre ou de clôturer prématurément la promotion à tout moment en cas de défaillance technique ou pour toute autre raison majeure.
- 11. Samsung se réserve le droit de déclarer non valides les participations accompagnées de documents inexacts, trompeurs ou frauduleux et, le cas échéant, de prendre des mesures pénales contre les participant-e-s fautifs-ves.
- 12. Les données personnelles fournies dans le cadre de cette promotion seront uniquement traitées pour le bon déroulement de la promotion, conformément à la politique de confidentialité de Samsung (disponible sur https://www.samsung.com/ch\_fr/info/privacy/). Nous conservons les données à caractère personnel uniquement pour l'exécution et le déroulement de la promotion et pas au-delà de cette nécessité. Sauf obligation légale de conservation contraire, les données sont ensuite supprimées.
- 13. Cette promotion est soumise au droit suisse. Le for judiciaire est à Zurich.